



ÉTABLISSEMENT

Ville de Grasse (06)
BP 12069

06131 Grasse Cedex

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Grasse (06).

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre: SURVEILLANCE (SSIAP 1) DE LA MEDIATHEQUE CHARLES NEGRE A GRASSE.

Description: SURVEILLANCE (SSIAP 1) DE LA MEDIATHEQUE CHARLES NEGRE A GRASSE

Identifiant interne: 2024.JV.CD.AZ.IP.586.

Type de Procédure: Ouverte.

Procédure accélérée: NON.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 79710000. 79714000.

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: Médiathèque Charles NEGRE Place Caporal Vercueil Rue Paul Goby.

Ville: GRASSE.

Code postal: 06130.

Code NUTS: FRL03.

Pays: FRANCE.

2.1.3 Valeur

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires du marché: Le marché consiste en une surveillance par un agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1), sur demande de la médiathèque ou du service sécurité, des locaux de la médiathèque Charles NEGRE à GRASSE pendant les heures ouvrables (exceptionnellement aussi pendant les heures non ouvrables). Type et forme de contrat L'accord-cadre sans minimum et avec un maximum de 65 000,00 EUR HT/an est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Durée du contrat ou délai d'exécution L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. La durée d'exécution des prestations est fixée par le planning qui sera validé entre les parties lors d'une réunion de démarrage. Ce planning pourra être revu pendant l'exécution de l'accord-cadre et avant chaque reconduction. Reconduction L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. Réalisation de prestations similaires Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Modification du contrat Le marché prévoit que le contrat puisse être modifié, conformément au chapitre IV : Modification du marché du Code de la commande publique (Titre IX : Exécution du marché)..

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

2.1.6 Motifs d'exclusion

Informations complémentaires du marché: Le marché consiste en une surveillance par un agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1), sur demande de la médiathèque ou du service sécurité, des locaux de la médiathèque Charles NEGRE à GRASSE pendant les heures ouvrables (exceptionnellement aussi pendant les heures non ouvrables). Type et forme de contrat L'accord-cadre sans minimum et avec un maximum de 65 000,00 EUR HT/an est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Durée du contrat ou délai d'exécution L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. La durée d'exécution des prestations est fixée par le planning qui sera validé entre les parties lors d'une réunion de démarrage. Ce planning pourra être revu pendant l'exécution de

l'accord-cadre et avant chaque reconduction. Reconduction L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. Réalisation de prestations similaires Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Modification du contrat Le marché prévoit que le contrat puisse être modifié, conformément au chapitre IV : Modification du marché du Code de la commande publique (Titre IX : Exécution du marché)..

Section 5 - Lot

5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: JV/CD/AZ/IP.586.

Titre: SURVEILLANCE (SSIAP 1) DE LA MEDIATHEQUE CHARLES NEGRE A GRASSE.

Description: Le marché consiste en une surveillance par un agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1), sur demande de la médiathèque ou du service sécurité, des locaux de la médiathèque Charles NEGRE à GRASSE pendant les heures ouvrables (exceptionnellement aussi pendant les heures non ouvrables)..

5.1.1 Objectif:

Type de marché: services.

Classification CPV: 79714000. 79710000.

5.1.2 Lieu d'exécution:

Lieu d'exécution: Médiathèque Charles NEGRE Place Caporal Vercueil Rue Paul Goby.

Ville: GRASSE.

Code Postal: 06130.

Pays: France.

Informations complémentaires: Visites sur site Une visite sur site est fortement recommandée. Les conditions de visites sont les suivantes : Prendre contact avec : Madame Marine Blaise-Busnel au 04 97 05 59 18 Attention, il ne sera répondu à aucune question orale. Le maître d'ouvrage répondra à l'ensemble des questions écrites, à lui adresser au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par la plateforme <http://www.marches-securises.fr>, sous la forme d'une réponse écrite adressée à l'ensemble des candidats. En l'absence de visite, les candidats sont réputés avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées. Au stade de l'exécution, le titulaire ne pourra revenir sur son offre sous prétexte de ne pas avoir effectué la visite..

5.1.3 Durée estimée:

5.1.4 Renouvellement:

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 65000 EUR.

5.1.6 Information General

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Les critères de sélection

Type : Capacité économique et financière.

Nom : CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;.

Type : Capacité technique et professionnelle.

Description : • Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des prestations et précisent si elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin.

Type : Autre.

Nom : JURIDIQUE.

Description : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;.

Type : Autre.

Nom : Certificats de qualifications.

Description : Diplôme Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes 1 (SSIAP 1)..

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Prix :

Description : 35%.

Critère Qualité :

Description : 2-Valeur technique 60% (2.1-Toutes dispositions prises pour garantir la qualité d'exécution, le suivi des obligations du prestataire et toute indication montrant sa capacité à intervenir rapidement 30%; 2.2-Les moyens mis en place pour assurer une bonne communication entre le PA et le prestataire 20%; 2.3-La gestion, la formation et le suivi du personnel du prestataire 10%).

Critère Qualité :

Description : Démarche RSE du candidat dans le cadre de l'exécution du contrat (prise en compte et mise en pratique par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités) 5%.

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Date limite de réception des offres : 14/10/2024 à 12:00.

Soumission électronique : Requise

Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 180 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requise

La commande électronique sera utilisée.

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Forme juridique du groupement Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre, cependant, en cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la commande publique..

5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends et litiges en matière de marchés publics de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Grasse (06).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21060069800018.

Département : 06.

Adresse postale : Place du petit Puy.

Adresse postale : Place du petit Puy.

Ville : Grasse.

Code postal : 06130.

Pays : FRANCE.

Point de contact: SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS.

Adresse électronique: marches.publics@ville-grasse.fr.

Téléphone: +33 497055138.

Télécopieur: +33 497055151.

Adresse internet: <http://www.ville-grasse.fr/accueil>.
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.
Adresse postale : 18 Avenue des Fleurs CS 61039.
Ville : NICE CEDEX.
Code postal : 06050.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: www.greffe.ta-nice@juradm.fr.
Téléphone: +33 489978600.
Télécopieur: +33 489978602.

8.3 ORG-0004

Nom officiel : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends et litiges en matière de marchés publics de Marseille.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17130000700019.
Adresse postale : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales CCIRA de Marseille – Madame PIETRI Place Félix-Baret - CS 80001.
Ville : marseille cedex 06.
Code postal : 13282.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: catherine.pietri@paca.gouv.fr.
Téléphone: +33 484354554.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :57e697a9-a106-4e23-8672-552a0eb5623c
Type de formulaire: Mise en concurrence.
Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis: 23/08/2024 à 14:47.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.